

## RECOMMANDATIONS DE PRÉVENTION ET CONTRÔLE DES INFECTIONS

<b>MESURES À APPLIQUER AFIN DE DIMINUER LES RISQUES DE CONTAMINATION PAR LE SARS-COV-2 lors d'activités de zoothérapie.</b>		<b>Numéro REC-CISSS-071-PCI</b>
<b>Date d'entrée en vigueur</b>	2021-06-10	
<b>Date de révision</b>		

### Objet

Définir les conditions entourant la zoothérapie, en circonstance de Covid-19

### Lieu d'application

CHSLD du CISSS des Laurentides et autres milieux de vie

### Clientèle(s) visée(s)

Résidents auxquels la zoothérapie est offerte et qui :

- Ne présentent aucun symptôme s'apparentant à la COVID-19
- N'ont pas eu de précaution additionnelle (aucun isolement)
- N'ont eu aucun contact étroit avec un cas confirmé de COVID-19
- Ne présentent aucun critère d'exposition à la COVID-19

### Condition(s) d'application ou indication(s)

- La visite doit être en zone froide seulement.
- Le milieu de vie ne doit pas être en éclosion. Si l'éclosion est circonscrite à une unité de vie, consulter la conseillère PCI.
- La personne responsable de l'animal doit prendre les mesures nécessaires pour nettoyer immédiatement les souillures causées par l'animal et en aviser un employé du CISSSLAU.

### Directive(s) – Intervention(s) – Références aux outils cliniques

Le résident

- Doit procéder à l'hygiène des mains avant et après avoir touché l'animal
- Doit porter un masque de procédure durant toute l'activité.
- Doit préférablement être vacciné depuis plus de 28 jours

## Le zoothérapeute

- Change de vêtement à l'entrée et au départ de l'établissement. Sinon, doit porter un sarrau long propre pendant l'activité.
- Doit n'avoir aucun symptôme s'apparentant à la Covid-19 et absence de critères d'exposition à la Covid-19.
- Fournit une preuve de vaccination de plus de 14 jours sinon se soumet au dépistage conformément à la procédure en vigueur.
- Port de l'EPI conformément aux procédures en vigueur.
- Visite 1 seul milieu de vie par jour.
- Procède à l'hygiène des mains avant et après chaque activité, entre chaque résident et avant et après avoir touché à l'animal.

## L'animal

- Seuls les chiens sont acceptés pendant la pandémie de Covid-19.
- Doit être propre et ne doit pas avoir eu de contact avec une personne qui présente des symptômes s'apparentant à la Covid-19 ou considéré positif.
- Doit avoir un bilan de vaccination et de santé à jour.
- Ne doit pas être déposé directement sur le lit ou sur le résident afin d'éviter tout contact avec le visage du résident.

## **Précautions**

Il est recommandé que le zoothérapeute soit dédié à un seul milieu de vie ou à des milieux semblables (ex. : CHSLD) dans lesquels les mesures de PCI et la clientèle sont semblables.

Si le résident est immunosupprimé, se référer à la conseillère en PCI avant de procéder à une activité de zoothérapie.

## **Références**

CISSS des Laurentides. (2021, janv.) [REC-046-PCI Recommandations sur le port du masque \(à l'intention des usagers\)](#)

Golzar Hossain, aneela Javed, Sharmin Akter, Sukumar Saha. SARS-CoV-2 Host diversity : an update of natural infections and experimental evidence, Journal of Microbiology, Immunology and Infection Volume 54, Issue 2, April 2021, Pages 175-181, <https://doi.org/10.1016/j.jmii.2020.06.006>. (<https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S168411822030147X>)

Gouvernement du Canada <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/prevention-risques/animaux-covid-19.html>

INSPQ.(2021, avril). Soins vétérinaires et autres services liés à la clientèle animale : Mesure de prévention de la Covid-19 en milieu de travail,2021 (Publication n 2942). Gouvernement du Québec

Khan Sharuna , Kuldeep Dhamab , Abhijit M. Pawdea , Christian Gortazarc , Ruchi Tiwarid , D. Katterine Bonilla-Aldanae,f , Alfonso J. Rodriguez-Moralesf,g,h,i , Jos e de la Fuentec,j , Izabela Michalakk and Youssef A. Attial,m. (2021). SARS-CoV-2 in animals: potential for unknown reservoir hosts and public health implications. Veterinary Quarterly vol. 41, NO. 1, 181–201 <https://doi.org/10.1080/01652176.2021.1921311>

MAPAQ

<https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/santeanimale/maladies/transmissibleshumain/Pages/transmissibles.aspx>

MSSS.(2021,avril) DGAPA-007.REV2 - Tableaux : Gradation des mesures dans les milieux de vie en fonction des paliers d'alerte en lien avec la COVID-19, <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002995/?&index=directives-covid-19>

MSSS. (2021,mai) DGAPA-001Tableau A : Directives applicables dans tous les CHSLD et dans toutes les RI de 20 places ou plus, ayant un ou des usagers vulnérables à la COVID-19, <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/directives-covid/dgapa-001-rev9.pdf>

Portier Sylvie, Villeneuve Alain, Higgins Robert. Guide de prévention des zoonoses (et autres maladies de santé en zoothérapie) Faculté de médecine vétérinaire, Zoothérapie Québec, St-Hyacinthe, retrouvé sur <https://zootherapiequebec.ca/documentation/>

Sreenivasan, CC, Thomas, M, Wang, D, Li, F. Susceptibility of livestock and companion animals to COVID-19. *J Med Virol.* 2021; 93: 1351– 1360. <https://doi.org/10.1002/jmv.26621>